



Droits et recours des delegues de parents d'eleves

Par **ROLCA**, le **14/03/2010** à **08:58**

Bonjour,
à l'issue d'une reunion entre parents d'eleves d'une classe de 5eme et le chef de l'etablissement ,j'ai ete nommee avec un autre parent deleguee de parents d'eleves et nous avons meme reçu un document officiel(proces-verbal)attestant de cette nouvelle mission.Or à notre grande surprise,le chef de l'etablissement nous à refusé le droit d'etre présents au conseil de classe pretextant qu'il n'ya rien d'officiel à notre nouveau statut de porte-parole des parents d'eleves.Nous n'avons pas compris et nous avons le sentiment d'avoir ete trahies.Y'a t-il une voie de recours dans cette situation?Un chef d'etablissement a-t-il tous les droits?Merci pour votre reponse.

Par **fabienne034**, le **14/03/2010** à **09:46**

bonjour,

1/ recours au recteur

2/ saisir le médiateur près du rectorat

pour tout savoir sur le droit des élèves et des parents:

<http://www.fbIs.net/soutien-scolaire.htm>